

**Arrêté n°2025-394 portant composition du Comité électoral consultatif
Élections partielles des représentants des personnels et renouvellement des collèges des usagers
au sein des conseils de composantes**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment son article 11 ;
- Vu** les désignations effectuées par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration ;

Arrêté :

Article 1 : Suite aux désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration, le Comité électoral consultatif est composé ainsi qu'il suit :

Membres ès qualités :

La Présidente ou son représentant ou sa représentante,
Le Directeur général des services,
Le représentant ou la représentante désigné par le Recteur d'Académie,
La responsable du service chargé des élections universitaires ou son représentant ou sa représentante,

Membres désignés par et parmi les listes représentées au Conseil d'Administration :

Weiwei GUO au titre de la liste Lyon 2 en Commun
Pascal CORNET au titre de la liste A&I-SNPTES-UNSA
Kim DANIERE au titre de la liste CHANGER
Hélène CHAUVEAU au titre de la liste CGT
Hervé ROZIER au titre SNASUB-FSU
Alice PICCINALI au titre de la liste GAELIS
Célia SERIEYS au titre de la liste UNI
Swann LAROSE au titre de la liste SOLIDAIRES
Nina CHIROL au titre de la liste UNEF

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature.

Le Comité électoral consultatif ainsi composé, assistera la Présidente de l'Université dans l'organisation du scrutin partiel visant à renouveler les représentants des personnels et au renouvellement des usagers au sein des conseils de composantes.

Article 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 septembre 2025